

FATMA-ZOHRA ALI-PACHA[\*]

## **Les bibliothèques dans l'enseignement supérieur algérien : état des lieux**

La faiblesse des moyens mis à la disposition de la recherche par l'université algérienne se répercute négativement sur la production scientifique du pays. Cette situation se fait sentir avec plus d'acuité dans le domaine des bibliothèques dont les fonctions principales sont, pourtant, la formation et l'incitation à la recherche.

Soumis aux embarras de l'organisation générale des bibliothèques, les lecteurs voient leur capacité de réflexion et d'autocritique diminuer régulièrement jusqu'à atteindre des niveaux d'étude extrêmement faibles, et qui se répercutent sur la qualité de l'enseignement et de la recherche. Cette situation se traduit par l'appel à la débrouillardise, à la renonciation à lire, au découragement, par le recours aux moyens de fortune, par une parcellisation du savoir. Tout incite à ce constat que les bibliothèques constituent une des zones sinistrées de l'ensemble universitaire algérien.

### **Les origines d'une crise :**

Dans le contexte de la crise économique, l'enseignement et la recherche universitaire n'ont pas été considérés comme des priorités et ont vu leur dotation en emplois et leurs dotations budgétaires insuffisantes.

Cependant les effectifs des étudiants inscrits dans les universités ont continué de croître, et les bibliothèques universitaires ont dû faire face à la fois à l'augmentation de leur public, à la croissance du nombre et du coût des publications spécialisées, et à une évolution technologique rapide. La faiblesse persistante de leurs moyens a donc eu des conséquences qui les ont conduites à une situation d'inadaptation par rapport aux besoins de l'enseignement et de la recherche universitaire.

### **La croissance des effectifs universitaires :**

Depuis le début des années 80, la croissance rapide du nombre des étudiants inscrits dans les universités algériennes a posé à celles-ci de nombreux problèmes d'adaptation, que ce soit en termes de capacités d'accueil, de redéfinition des missions, des structures.

Cette adaptation, pour n'avoir pas été suffisamment anticipée, s'est produite à travers des crises répétées, souvent à l'occasion de réformes ou de projets de réformes qui ont eu un retentissement social et politique.

Les grands traits de l'évolution de l'enseignement universitaire algérien ont été l'augmentation du nombre de sites universitaires pour faire face à

l'afflux des étudiants (3 villes universitaires en 1962, 32 villes en l'an 2000), la diversification des enseignements et le maintien d'un accès non sélectif de l'ensemble des bacheliers, sauf pour certaines filières.

### **Les publications spécialisées :**

D'autre part, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la littérature scientifique a connu une croissance exponentielle. Parmi les explications de cette croissance, on peut mentionner l'augmentation de la population des chercheurs et l'intensification des politiques de recherche. L'augmentation la plus considérable est certainement celle des publications en série et particulièrement des périodiques spécialisés.

La première conséquence pour les bibliothèques universitaires a été que la part de la documentation mondiale qu'elles pouvaient acquérir dans les domaines relevant de leurs spécialités diminuait et ce même si leurs ressources financières étaient maintenues. Cependant le maintien de leurs ressources aurait impliqué de tenir compte de l'évolution du coût de la documentation, qui a augmenté très rapidement.

Si nous tenons compte de l'enquête effectuée par la DBMIST [1] en 1985 et qui fait apparaître pour la période allant de 1981 à 1986, des taux d'augmentation des prix de 7 % par an pour les monographies publiées en France, de 16 % pour les périodiques publiés en France et de 19 % pour les périodiques publiés à l'étranger, qu'en est-il du coût de la documentation acquise par les bibliothèques universitaires algériennes ? Sachant qu'une part importante de la littérature scientifique est acquise à partir de la France et est facturée en euros et que le dinar algérien a subi une forte dévaluation depuis la fin des années 80. On imagine aisément la facture que doit régler annuellement les universités algériennes.

### **L'évolution technologique de l'information :**

L'évolution technologique de l'information dans le secteur des bibliothèques et du transfert de l'information a accru dans des proportions considérables les besoins d'investissements ainsi que certains coûts de fonctionnement. Cette évolution a surtout été causée par les progrès de l'informatisation des tâches et par le développement d'Internet générant des coûts supplémentaires.

Les trois facteurs ci-dessus ont tous été à l'origine d'une augmentation des charges des bibliothèques universitaires. Comme dans le même temps, leurs moyens qu'ils soient financiers ou structurels n'ont pas augmenté suffisamment, ou ont même quelque fois diminué, il n'est pas surprenant que les bibliothèques algériennes présentent des symptômes d'inadaptation à leurs missions. Ces symptômes d'inadaptation se sont traduits à la fois de manière quantitative et en termes de structures: publics, personnel, dépenses documentaires, surfaces.

Une recherche consacrée aux bibliothèques de l'enseignement supérieur répond à un besoin qui se fait sentir depuis longtemps. Le stockage, la conservation et la communication des collections disponibles n'ont pas retenu, dans le passé, toute l'attention qu'ils méritaient de la part des

décideurs lors de l'aménagement de salles de cours en bibliothèques. Aujourd'hui encore, cet aspect est le plus souvent négligé dans la politique de construction du Ministère de tutelle dont la priorité est la place pédagogique au détriment des bibliothèques.

À ce stade de la réflexion, des questions se posent sur :

- La place de la bibliothèque dans la politique de construction et d'équipement du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- L'impact des bâtiments, plus précisément les magasins à livre dans la circulation, la communication et la conservation des collections.

Et, au terme de notre réflexion, que devient la bibliothèque d'institut [département] dans le nouvel organigramme de l'université algérienne et que sera la bibliothèque de faculté ?

Nous essaierons de démontrer que l'aménagement de salles de cours en bibliothèques a eu pour conséquence principale une détérioration du service public et un appauvrissement des fonds de ces bibliothèques.

Nous avons, à partir d'une lecture des différents organigrammes publiés dans le Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire et de la littérature disponible, tenté de cerner quelle place les bibliothèques universitaires occupent dans le discours officiel de l'enseignement supérieur.

### **Aspect institutionnel**

Le premier organigramme date de 1971 et correspond à la création du ministère de l'Enseignement Supérieur[2]. De 1971[3] à 1999, le ministère de l'Enseignement verra son organisation administrative modifiée neuf fois, soit ≈1 fois tous les trois ans, mais de 1989 à 1994, la structure de cette institution a été modifiée 4 fois, soit 1 fois tous les 1an et demi. Cette période correspond aux événements tragiques qu'a connus l'Algérie.

Nous avons également remarqué à la lecture des neufs organigrammes que six ont été promulgués de janvier à juin, soit quatre mois après la rentrée universitaire.

### **De la direction des bibliothèques :**

L'absence, en 1971, d'une structure adéquate pour le suivi des bibliothèques et des problèmes afférents à la documentation et aux livres en particulier a été remédiée par la mise en place, en 1975, d'une sous-direction des méthodes et moyens pédagogiques sous tutelle de la Direction des enseignements, dont l'une des principales tâches était de doter le système universitaire en bibliothèques et d'assurer l'orientation des bibliothèques déjà existantes. Mission qu'elle assumera, selon les organigrammes, jusqu'en 1981 et qui sera orientée ensuite vers la promotion du livre universitaire.

L'organigramme de 1975 fait un saut qualitatif appréciable dû à la mise en place de cette sous-direction. D'autre part, la sous direction des services scientifiques et technologiques sous tutelle de la Direction de la recherche scientifique se voit, elle, confier la conception et l'organisation des services d'information et de documentation scientifique et technique.

Cette année voit également la création du diplôme de la licence en bibliothéconomie[4]. Cette licence permettait à l'étudiant de s'orienter en 4<sup>ème</sup> année vers l'une des spécialités suivantes[5] : bibliothèque, documentation, archives.

En parallèle, le ministère de l'Enseignement installe, et ce, dans la même année, les *Comités techniques du livre universitaire* (CTLU). «Le livre, en tant que véhicule essentiel des connaissances, doit être mis, à la disposition des étudiants, enseignants et chercheurs en quantité, mais aujourd'hui plus en qualité»[6]. Les objectifs de ces comités se résumaient comme suit :

- Éclairer l'Office des publications universitaires et la Société nationale d'édition et de diffusion sur le choix des médias à acquérir,
- Promouvoir la production nationale,
- Réfléchir sur une politique nationale du document universitaire,
- Nécessité de chercher un équilibre entre ce qui doit être importé et ce qui peut être fait dans notre pays,
- Élaboration de listes d'ouvrages de base nécessaires aux enseignements des tronc communs de toutes les disciplines.

Ce dernier point est le seul à être concrétisé par ce comité avant sa dissolution.

Auparavant, par décision ministérielle du 12 décembre 1978, est créé un Comité d'étude relatif à l'organisation des bibliothèques universitaires. Ce comité se transformera en 1980 en une Commission nationale des bibliothèques universitaires. Quatre objectifs sont fixés à cette commission avec le soutien de la Direction des enseignements du ministère de l'Enseignement supérieur :

- organisation pédagogique des bibliothèques universitaires
- stabilité du personnel (statuts)
- formation du personnel spécifique aux bibliothèques de l'enseignement supérieur
- amélioration des prestations des bibliothèques universitaires

Pour atteindre ces objectifs, la Direction des enseignements avec la collaboration de la Commission nationale des bibliothèques universitaires a :

- Organisé quatre séminaires nationaux à :
  - Alger en 1979, *sur la situation des bibliothèques universitaires*
  - Batna en 1980, *Pour une politique du livre universitaire.*
  - Alger en 1983, *Accès à la documentation scientifique et technique.*

– Oran en 1984, *Sur l'amélioration des prestations des bibliothèques universitaires*.

Les perspectives concernant ce dernier axe sont les suivantes :

- amélioration généralisée des personnels
  - informatisation et constitution de banques de données
  - renouvellement et actualisation des fonds documentaires
  - renouvellement des équipements des anciennes bibliothèques
- Fait venir, en 1980, un expert de l'UNESCO qui rédige un rapport à la fin de sa mission dont les principales conclusions sont :
    - La place de l'organisme de planification des bibliothèques dans l'organigramme du ministère devrait être repensée et revue : créer un organisme décisionnel de planification des bibliothèques universitaires
    - Le fonctionnement des bibliothèques universitaires aurait grand besoin d'une planification à long terme
    - Le service des bibliothèques de la Direction des enseignements du ministère devrait être capable de fournir une assistance technique à chaque bibliothèque dans l'élaboration de prévisions à moyen terme, dans le choix des équipements, dans les relations entre le Directeur de la bibliothèque et l'architecte lors de la construction d'un édifice.
  - Collaboré avec le ministère de la Culture (Foire internationale du livre) pour l'enrichissement des fonds des bibliothèques[7].

Depuis 1987, le Comité pédagogique national «Documentation» (CPN) a pris le relais de la Commission nationale des bibliothèques universitaires. Tout en continuant la réflexion sur les points cités plus haut, le CPN «Documentation» a réalisé un certain nombre d'opérations dont les principales sont :

- l'élaboration de catalogues collectifs[8]
- une enquête nationale sur la situation actuelle des bibliothèques universitaires
- le recensement des bibliothèques en équipement et matériel de reprographie[9]
- l'actualisation de l'annuaire des bibliothèques de l'enseignement supérieur

Il faudra attendre 1991 pour que figure sur l'organigramme une Direction de la documentation et de l'orientation, reconnaissance tardive, soit plus de 20 ans après la création du ministère et 103 ans après l'ouverture de la plus ancienne bibliothèque universitaire sur le continent africain, celle d'Alger. Mais cette direction n'a été mise en place que pour endiguer les dépenses en matière d'acquisition en documents par les bibliothèques, puisque l'Algérie subit une récession économique depuis 1989 et doit appliquer les recommandations du Fonds monétaire international. Cette direction sera maintenue avec l'organigramme de 1993, mais ne sera plus associée à l'orientation mais à la réglementation. En 1994, le vocable documentation sera remplacé par le terme archives et sera

«rétrogradé» en sous direction des archives et de la documentation rattachée à la direction de l'administration des moyens.

### Les statuts :

Le ministère de l'Enseignement Supérieur s'est également penché sur l'épineux problème des statuts, que ce soit celui de l'organisation des bibliothèques ou celui du personnel des bibliothèques relevant de son secteur.

Concernant le *statut des bibliothèques universitaires*, il faut noter l'absence d'un statut de l'université permettant de fixer leur organisation jusqu'en 1984; cependant pour suppléer à ce vide juridique, un arrêté du 31 mars 1981 portant sur l'organisation pédagogique de la bibliothèque universitaire a eu le mérite, à l'époque, de préciser une typologie des bibliothèques existantes, d'en fixer les objectifs et d'organiser leur fonctionnement.

Leur cadre juridique est mentionné dans deux arrêtés interministériels :

- L'arrêté interministériel du 26 mai 1987 fixant l'organisation administrative de l'université d'Alger stipule que :
  - la bibliothèque universitaire est un service commun de l'université, **[10]**
  - la bibliothèque universitaire centrale est gérée par un conservateur en chef, ce dernier assure la coordination des activités des bibliothèques des instituts de l'université, **[11]**
  - l'institut dispose d'une bibliothèque. **[12]**
- L'arrêté interministériel du 30 juin 1996 fixant l'organisation de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque d'institut d'université stipule qu'en application de l'article 19 de l'arrêté interministériel mentionné ci-dessus «les bibliothèques de l'université sont organisées en sections» :

Avec la nouvelle restructuration de l'université en 1998, l'université assure la coordination des activités des facultés qui la composent, des services techniques et administratifs communs de la bibliothèque centrale. Le rectorat, placé sous l'autorité du recteur, comprend entre autres le responsable de la bibliothèque centrale, ce dernier est également membre du conseil scientifique de l'université. Ce dernier propose les orientations des politiques de recherche et de documentation scientifique et technique de l'université.

Cependant, sur la fonction documentaire de l'université et de la faculté, le texte de 1998 reste muet. Il ne fournit aux bibliothèques qu'un cadre de fonctionnement administratif qui ne traduit pas l'ensemble des réflexions menées par le Comité pédagogique national «documentation». Est-ce que la bibliothèque garde les leviers de commande en matière de recrutement, de gestion du personnel et d'acquisition ? L'application du texte fait apparaître des lacunes : les attributions respectives des différents conseils. La lacune la plus surprenante est l'absence des missions et rôle de ces bibliothèques et ce dans tous les textes officiels consultés. Autre lacune, c'est l'absence dans le dispositif actuel de l'existence même des bibliothèques de département. Que sera la

Bibliothèque de faculté ? Le problème d'une organisation documentaire d'ensemble reste toujours d'actualité.

### **Le statut du personnel :**

Les bibliothèques universitaires ont souvent été caractérisées par une instabilité du personnel. Pour cela, la Commission nationale des bibliothèques universitaires avec l'appui de la Direction des enseignements s'est attelée à combler ce vide juridique en élaborant et promulguant en 1981 des statuts spécifiques à chacun des corps. Ces statuts sont devenus communs aux ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Culture en 1984, pour redevenir particuliers en 1989 à l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, les bibliothécaires s'estiment lésés par rapport aux autres corps de l'enseignement supérieur et demandent une révision de leur statut.

Si l'on mesure ce qui a été fait depuis 1981 par rapport à 1971, nous pouvons constater que des progrès ont été réalisés, mais si nous devons les comparer aux normes internationales, force est de reconnaître que cela reste insuffisant.

### **La construction et l'équipement :**

La construction et l'équipement des structures universitaires ont toujours eu une place prépondérante dans la politique de l'enseignement supérieur. Le terme construction a toujours fait l'objet soit d'une direction ou d'une sous-direction. Deux intitulés reviennent au niveau des différents organigrammes étudiés, celui de «Direction de l'infrastructure et de l'équipement» cité quatre fois et «Direction de développement et planification», également indiqué quatre fois. Le vocable normalisation n'est apparu qu'avec le second organigramme mis en place en 1975; la normalisation sera prise en charge par une direction en 1989, statut qu'elle perdra en 1993 en devenant une sous direction de la normalisation, et sera complètement abrogée dans les derniers organigrammes.

La principale mission de ces directions est de mettre en place un programme de construction des établissements à édifier et à suivre leur exécution. Cette programmation ne pouvait se faire que si des décisions d'investissements étaient prises en haut lieu, c'est-à-dire au niveau du Conseil des ministres.

Dans le domaine de la construction des bibliothèques, Dahmane (1986) [13] relève deux étapes dans le processus de réalisation de nouvelles infrastructures. La première a débuté avec la réforme universitaire [14] et s'achèvera vers les années quatre-vingt.

Dahmane observe dans son analyse une hétérogénéité du parc infrastructurel des bibliothèques universitaires :

- les bibliothèques ayant hérité des locaux de la période coloniale : la bibliothèque universitaire centrale, la bibliothèque des sciences

économiques,

- les bibliothèques construites: la bibliothèque de droit de Ben Aknoun, la Bibliothèque universitaire de Constantine,
- les bibliothèques ayant fait l'objet d'un aménagement partiel dans des salles de cours.

Il constate que les deux premiers types constituent une part négligeable par rapport au parc aménagé.

La seconde étape signalée par Dahmane débute après les années quatre-vingt et correspond à la phase où s'opère un transfert des structures universitaires vers de nouveaux sites construits. Des dizaines de bibliothèques ont été construites ou aménagées durant cette période, mais un décalage est à signaler entre l'organisation pédagogique et la qualité des infrastructures documentaires. Dahmane s'interroge à ce propos et nous le rejoignons pour à quelles fonctions sont conçues nos bibliothèques ? Simple dépôt de livres ou institution où s'accumule et se diffuse l'information scientifique et technique ?

N'est-il pas temps pour l'Algérie de dresser un bilan sur la situation des bibliothèques universitaires et de mettre en place une politique nationale en matière d'information scientifique et technique. N'est-il pas temps pour le ministère de l'Enseignement supérieur de dynamiser la sous-direction des bibliothèques et de lui attribuer de nouvelles missions ?

Cette dernière, dans le cadre de l'actualisation des prestations de services des bibliothèques et en vue de l'actualisation de l'information relative à la situation des bibliothèques, a effectué une enquête nationale en 1987 avec l'aide du Comité pédagogique national de documentation.

L'une des principales recommandations a été que «le programme propre à chaque bibliothèque devra être établi par une Commission des bibliothèques et devra respecter les 10 principes de Faulkner-Brown: flexibilité, compacité, accessibilité, extensibilité, variété des espaces, organisation, confort, constance dans l'environnement, sécurité et économie[15].

La synthèse remise à la tutelle contenait également une annexe comprenant les normes applicables en matière de construction de nouveaux bâtiments de bibliothèque. Les données sont celles qui sont applicables dans les pays industrialisés. Nous avons, à partir des données disponibles dans cette synthèse, tenter de savoir quel était le nombre de places assises par étudiant, le nombre de mètres carrés par étudiants, le nombre de volumes par étudiants, au moment du déroulement de l'enquête.

Sur les 74 répondants, nous n'avons gardé que les bibliothèques universitaires centrales et les bibliothèques des INES (soit 8 bibliothèques universitaires et 5 bibliothèques des INES).

	Établissement	Salles de lecture			
		ST en m <sup>2</sup>	Nbhr SL	Nbr e PL	S en m <sup>2</sup>
Centre	BUC	5560	3	545	1055.32
	USTHB	7200	1	1300	3600
	BU Tizi Ouzou	60	1	120	90
	INES Blida	700	2	280	414
S/total	13520	7	2245	5159.32	
	BU INES Bel Abbes	2576.5	9	1100	ND
	BU Tiaret	270	1	100	136
	BUC ORAN	ND	1	128	117
	USTO	2200	12	2300	ND
Ouest					
S/total	5046.2	23	3628	263	
	BUC Annaba	320	3	350	100
	INES Biskra	250	1	60	150
	BU INES Oum El Bouaghi	2640	1	450	960
	BC INES Sétif	7200	3	688	300
Est					
BUC Constantine	ND	1	750	ND	
S/total	10410	9	2298	1510	
Total général	28976.2	39	8171	6932.32	

	Établissement	Magasins				
		Nbr magasins	S en m <sup>2</sup>	Nbr de vols	Nbr d'étudiants	Personnel
Centre	BUC	6	3600	700000	15978	71
	USTHB	4	1500	30000	14061	ND
	BU Tizi Ouzou	ND	ND	52624	8030	27
	INES Blida	1	142	1500	4787	3
S/total		11	5242	784124	42856	101
Ouest	BU INES Bel Abbes	2	675.68	41549	3007	14
	BU Tiaret	1	84	35000	1071	ND
	BUC ORAN	1	105	183732	10400	10
	USTO	4	2000	75000	3474	11
S/total		8	2864.68	335281	17952	35
Est	BUC Annaba	2	180	185000	9680	18
	INES Biskra	1	100	ND	928	7
	BU INES Oum El Bouaghi	1	500	7500	1289	5
	BC INES Sétif	1	2500	100000	6427	27
	BUC Constantine	1	ND	250000	11889	62
S/total		6	3280	542500	30213	119
Total général		25	11386.68	1661905	91021	255

	Établissement	Ratios			
		M <sup>2</sup> /PL	Etudiants PL	Vol étudiant	Etudiants Personnel
Centre	BUC	1.93	30	43.81	225
	USTHB	2.76	11	2.1	ND
	BU Tizi Ouzou	0.75	67	6.51	297
	INES Blida	1.47	12	0.31	1595
S/total					
Ouest	BU INES Bel Abbes	ND	2.73	13.81	214
	BU Tiaret	1.36	11	33	ND
	BUC ORAN	0.91	81	17.66	1040
	USTO	ND	2	21.58	315
Sous-total					
Est	BUC Annaba	0.28	28	19.11	538
	INES Biskra	2.5	16	ND	133
	BU INES Oum El Bouaghi	2.13	3	6	258
	BC INES Sétif	0.43	10	16	238
	BUC Constantine	ND	19	21	192

ST : Superficie totale; ND : non disponible; Nbr de PL : Nombre de places assises; S : superficie; BU : Bibliothèque universitaire; BUC : Bibliothèque universitaire centrale; USTO : Université des sciences et de technologie d'Oran; INES : Institut national d'enseignement supérieur.

La lecture du tableau ci-dessus, très révélateur en soi sur la situation précaire dans laquelle se trouvaient les bibliothèques universitaires en 1987, nous permet d'établir les constatations suivantes:

– En treize ans, nous notons un taux de croissance moyen des étudiants inscrits sur le territoire national de 9. Le nombre de villes universitaires bibliothèque universitaire centrale, la bibliothèque des sciences

seulement de 2 depuis le recensement et ce malgré un accroissement de 14 institutions, soit au total 53 établissements répartis dans 30 villes et composant le réseau national de l'enseignement supérieur.

– Si nous analysons le nombre de *places assises* disponibles sur le territoire national à ce niveau, une certaine inégalité apparaît entre les 3 régions par rapport au nombre d'étudiants inscrits dans ces zones; entre 1 place pour 15 dans la région Est et 1 place pour 30 étudiants dans le centre du pays, les étudiants se partagent 8171 places assises réparties dans les différentes bibliothèques universitaires centrales du pays. Les normes internationales en la matière prévoient 1 place pour 10 étudiants pour 500 000 inscrits[16]

Un rapport d'étude effectué par Bousso[17] à la demande de l'UNESCO[18] et de l'AUELF,[19] signale que la situation en Afrique francophone n'est pas aussi favorable que dans les pays développés. « Il doit y avoir 200000 étudiants, moitié dans les 3 pays du Maghreb, moitié au sud du Sahara. Au Maghreb, on peut recenser environ 6000 places pour un effectif équivalent»

La situation s'aggrave donc du Nord au Sud : 1 place assise pour 10 à 12 étudiants en France, pour plus de 15 au Maghreb ; pour 25 à 30 en Afrique noire.

Cette étude effectuée 10 ans avant l'enquête sur l'actualisation des bibliothèques universitaires de l'enseignement supérieur nous dévoile à quel point la situation n'a pas cessé de se dégrader au fil des ans. Si nous actualisons ces chiffres pour l'année universitaire 1998/99 pour la région d'Alger-Centre où il existe deux universités: l'université des sciences sociales et humaines et l'université des sciences et de la technologie, chacune ayant une bibliothèque universitaire centrale, la première construite en 1887 et réaménagée en 1963 après l'incendie et la seconde construite en 1974. Chacune d'elle n'ayant bénéficié d'aucun plan de réaménagement ou d'agrandissement depuis 1987.

**Tableau 2 : Ratios des deux bibliothèques universitaires du centre d'Alger en 1999**

Établissement	Existants				ratios		
	St en m <sup>2</sup>	Nbr de PL	Nbr étudiants	Personnel	M <sup>2</sup> /PL	Vol/étudiants	Étudiants/personnel
BUC d'Alger	5560	545	53451	100	1.93	98	225
USTHB	7200	1300	20615	ND	2.76	16	ND

ST : Superficie totale; ND: non disponible; Nbr de PL: Nombre de places assises; BUC : Bibliothèque universitaire centrale; USTHB: Université des sciences et de technologie Houari Boumediene; vol.: volumes.

Nous comprenons aisément les files d'attente au niveau de l'entrée de la bibliothèque universitaire centrale : 1 place pour 98 étudiants.

– En *surface*, nous observons une certaine conformité avec les normes qui sont de 1,5m<sup>2</sup> par étudiant, puisque la moyenne enregistrée au niveau des bibliothèques enquêtées, oscille entre 1,13 et 1,72m<sup>2</sup> par étudiant.

– Pour ce qui est du *personnel*, nous remarquons un gros déficit en la matière et une grande disparité entre les trois régions: un membre du personnel pour 220 étudiants à l'est du pays, un pour 393 à l'ouest et un pour 705 étudiants dans le centre du pays. Cette hétérogénéité s'explique surtout par le fait qu'avant 1987 les étudiants préféraient s'inscrire dans la capitale pour certaines commodités et en l'absence de certaines filières dans les autres régions du pays.

Les pays développés prévoient: un membre du personnel pour 200 étudiants aux États-Unis ; un pour 170 en Grande-Bretagne; un pour 115 étudiants en Allemagne. Pour les pays en voie de développement, Withers F.N[20] nous informe qu'elle n'a pas tenté de formuler des recommandations quantitatives pour ces pays car «c'est précisément dans ce domaine que doivent entrer en ligne de compte les conditions locales et les connaissances pratiques et théoriques des spécialistes nationaux».

Dans ces recommandations générales, le Comité pédagogique national-Documentation algérien ne donne aucun indice sur cette donnée, indique que «l'importance de la population desservie est considérée comme le meilleur critère permettant de définir des normes relatives aux effectifs du personnel, notamment en ce qui concerne le personnel qualifié...»[21].

La situation dans laquelle se trouve la majorité des bibliothèques relevant du secteur de l'enseignement supérieur est à l'image de ce qu'est devenue la quasi-totalité des bâtiments des universités après une période d'immobilisme durant laquelle aucune construction d'importance n'a été réalisée pour faire face à l'afflux grandissant des étudiants et, où le parc immobilier très conséquent qui avait été mis en service n'a été que faiblement entretenu, entraînant une dégradation physique rapide des bâtiments. Dans le même temps, le mobilier est resté inchangé et les bibliothèques apparaissent bien souvent, à l'aube des années 2000, dans un état de vétusté avancé.

Mais avant de rédiger un programme, avant d'y appliquer des normes, il convient de préciser quel type de bibliothèque veut l'université algérienne.

Les pays industrialisés se sont engagés dans une révision plus ou moins profonde du fonctionnement de leurs bibliothèques dès les années soixante, tandis que les pays en développement devaient se contenter, au lendemain de leur indépendance, de créer à partir de rien, avec des moyens plus que réduits, en s'inspirant le plus souvent des modèles européens ou américains pas toujours adaptés aux préoccupations locales.

Fort heureusement, le ministère a redécouvert ses universités et met aujourd'hui sur pied un important schéma de développement sous la dénomination de «plan d'urgence» qui doit permettre de remettre à niveau les universités, au moins en ce qui concerne les capacités d'accueil d'une population d'étudiants sans cesse plus nombreuse : 215000 places pédagogiques, 162000 lits sur tout le réseau de l'enseignement supérieur. Une enveloppe financière non négligeable constitue la clef de voûte de ce plan triennal, puisque 90 milliard de dinars

ont été engagés par l'état en 2003 : hébergement (48 milliards), équipements (10 milliards), construction de nouveaux bâtiments (32 milliards).

Comment les bibliothèques universitaires algériennes trouvent-elles leur place dans ce nouveau plan de développement ?

À notre avis, elles rencontrent les difficultés suivantes :

– Les crédits importants dégagés dans le cadre de ce plan ne sont pas répartis en amont selon les quotas établis par grandes fonctions existantes dans une université. Il n'y a donc pas 10 ou 20 % de la dotation globale de ce plan de développement qui soient dévolus d'office à la transformation des services communs de la documentation.

– Il appartient aux recteurs des différentes universités de déterminer les priorités de leurs universités, puis de les hiérarchiser pour respecter l'enveloppe budgétaire fixée.

– La place du service commun de la documentation dans l'université n'est pas encore clairement reconnue et définie. Force est de constater que les handicaps majeurs que constituent l'impossibilité d'accéder directement à l'essentiel des collections vivantes (accès libre aux collections) dans l'ensemble des bibliothèques universitaires, l'insuffisance du nombre de places de consultation, l'extrême inconfort et la pauvreté généralisée des installations ne sont pas encore ressentis par les décideurs de l'université comme insupportables pour la vie et le travail de l'étudiant et de l'enseignant.

De telles constatations ne doivent cependant pas conduire à penser que les bibliothèques universitaires sont exclues du plan de développement. Il n'en est rien, car même si le ministère ne parvient pas à réaliser toutes les bibliothèques indispensables pour accueillir la masse d'étudiants prévue pour les années à venir, bien des opérations nouvelles ont été réalisées durant ce plan[22].

## Références bibliographiques

### Articles :

BOUKERZAZA H. - Les Villes universitaires algériennes : potentiel et déséquilibres. In : Les Ressources humaines dans l'édification de l'Union du Maghreb arabe.p. 237-247.

CARBONNE P. - Situation des bibliothèques universitaires dix ans après le rapport Vandervoede. In : Bull. des bibl. de France, t.37, n° 4, pp. 46-58.

DEREK L. - Les Bibliothèques universitaires britanniques et le rapport Follet. In: Bulletin des bibliothèques françaises, t. 41, n° 2, 1996, pp. 58-61.

ENSEIGNEMENT EN ALGÉRIE. In : Maghreb-Machrek, 1958, n° 8, pp. 33-53.

EUSTER J. R. - Building and renovating for the 21<sup>st</sup> century : experience from a new project applied to uptading an obsolete library. In: IFLA General Conference, 61th, 20-25 august 1995.

KADRI A. - De l'université coloniale à l'université nationale. In : Peuples méditerranéens, n° 54-55, janv. juin 1991, pp. 151-184.

MATTENET C. - Le Paysage actuel de la normalisation. In : Bull. des bibl. de France, t. 38, n° 5, 1993, pp. 14-19.

NWAFOR B. U. - Le Financement des bibliothèques universitaires du Tiers Monde.- In : IFLA General Conference and Council meeting, Paris, 1989, 6 p.

SARI. - L'Aménagement et l'équipement des bibliothèques universitaires. In : Séminaire national des bibliothécaires, Alger, 24 nov. au 3 déc. 1979. Cité dans : Université, n° 12, 1980, pp. 71-85.

### **Monographies :**

ALGÉRIE. Ministère de l'Enseignement Supérieur. Direction de l'infrastructure. -Recueil technique des grands projets d'infrastructures universitaires. - Alger : MERS, 1984.

ALGÉRIE. Ministère de l'enseignement supérieur.- Projet de texte portant statut des bibliothèques de l'Université. 1980

BISBROUCK M.- FRANÇOISE (DIR.).- Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation.- Paris : éd. du cercle de la librairie, 1993.- 303 p.

COMITÉ PÉDAGOGIQUE NATIONAL DE DOCUMENTATION. -Synthèse des travaux de la sous commission Situation des bibliothèques-. Alger : Bibliothèque universitaire, 1987.-83 p.

MAÏRI, L.- Faut-il fermer l'université ? .- Alger, Enal, 1994.-222 p.

MIQUEL A.- Les Bibliothèques universitaires: rapport au Ministre d'Etat.- Paris : la documentation française, 1989.- 79 p.

REICHER D.- Les Bibliothèques universitaires.- Paris : Unesco, 1980. -16 p.

RENOULT D. (DIR.) .- Les Bibliothèques dans l'université. - Paris : éd. du cercle de la librairie, 1994.- 353 p.

SÉMINAIRE NATIONAL SUR LA DOCUMENTATION UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE: actes, Alger, 11 et 12 janvier 1983/ Ministère de l'enseignement supérieur .- Alger : Mes, 1983 .-148 p.

WITHERS, F. N. - Normes pour l'établissement des services de bibliothèque : enquête internationale.- Paris : Presses de l'Unesco, 1975.- 485 p.

### **Thèses et mémoires :**

BENDIB R.- University libraries in the arab countries with special reference to Algeria.- 133 p. Master : Arts : Strathclyde : 1986.

DAHMANE. M.- Documentation et université : contribution à l'étude de la problématique documentaire dans l'enseignement supérieur. Mém. Licence : bibliothéconomie : Alger : 1986.

ZERROUK S.- Les conditions d'organisation et de gestion des bibliothèques en milieu universitaire algérien. – 175 p. Mém. Licence : Bibliothéconomie : Alger : 1981.

### **Presse nationale :**

ALLAB F. - L'université algérienne : entre le formel et le réel. In : El Watan, 16 déc. 1996, p. 5.

AMARNI B. - Université : autopsie d'une mort programmée. In : L'authentique, 11 janv. 2001, pp. 9-16.

AMOKRANE A.- Plaidoyer pour l'université. In : El Watan, 5 févr. 1997, p. 7.

B. L.- Critique d'une pratique d'enseignement dans l'université algérienne. In : El Watan, 5 parties. 1<sup>ère</sup> partie : 4 déc.1996, p. 7 ; 2<sup>ème</sup> partie : 5 déc. 1996, p. 7 ; 3<sup>ème</sup> partie : 6/7 déc. 1996, p. 7 ; 4<sup>ème</sup> partie : 9 déc. 1996, p. 7 ; 5<sup>ème</sup> partie : 10 déc. 1996, p. 7.

BELAADI S.- Réflexions pour un projet de la formation supérieure et de l'université. In : La Tribune, 13/14 févr. 1998.

BEN M.- L'enseignement supérieur à la veille de grands changements. In : Liberté, 12/13 déc. 1997, p. 2-3.

BENNOUNE M. - Pour une école et une université modernes. In : El Watan, 24 et 25 mai 1999.

L'UNIVERSITÉ À LA CROISÉE DES CHEMINS. In : L'Authentique, 19 mai 1998, pp. 4-7.

L'UNIVERSITÉ PREND SES MARQUES SUR UN FOND D'INQUIÉTUDE. In : La tribune, 3/4 oct.1997, pp. 12-13.

LOKMANE S.- Université : la galère continue. In : Liberté, 2 oct. 1999, p. 3.

MOKRANI K.- Des réformes à profusion sans résultats probants. In : La tribune, 15/16 oct. 1999, pp. 4-5.

TEHAMI A. Plaidoyer pour une université algérienne nouvelle. In : La tribune, 7 fevr. 1998, pp. 11-13.

UNIVERSITÉ : C'est quand la rentrée ? In : Le matin, 26 sept. 1999, pp. 1-4.

## **Notes**

---

**[\*]** Chercheur

**[1]** Direction des musées et de l'information scientifique et technique (France).

**[2]** L'appellation du ministère a pris plusieurs noms avec les différents organigrammes mis en place.

**[3]** Avant 1971, l'enseignement supérieur était rattaché au ministère de l'Education nationale.

**[4]** Créé par décret n° 75-90 du 24 juillet 1975.

**[5]** Cette option n'existe plus actuellement.

**[6]** Allocution de Monsieur le Ministre lors de l'installation des CTLU, le 30/12/1982. Document interne du ministère de l'Enseignement Supérieur.

**[7]** Deux observations sont à relever sur cette manifestation : Les monographies acquises sur le marché national et à la Foire internationale du livre sont approximativement égales et se situent légèrement au-dessus de 1, cette légère différence s'explique par une participation assez représentative des pays du Moyen-Orient et de la disponibilité du livre en langue arabe pendant cette exposition.

Si l'objectif du ministère de l'Enseignement supérieur en participant à cette exposition internationale était d'enrichir le fonds des bibliothèques relevant de son secteur, cette initiative positive en elle-même pour l'apport du livre en langue arabe n'a pas été très enrichissante sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

**[8]** Catalogue collectif des thèses et catalogue collectif des périodiques en collaboration avec le CERIST.

**[9]** Ce document signalé dans les différents rapports que nous avons eus entre nos mains n'a pu être consulté.

**[10]** Art. 19, p. 174.

**[11]** Art. 20, p. 174.

**[12]** Art. 32, p. 175

**[13]** Dahmane, Madjid. - Documentation et université : contribution à l'étude de la problématique documentaire dans l'enseignement supérieur. Mém. Licence : bibliothéconomie : Alger : 1986.

**[14]** En 1975.

**[15]** Les principes de Harry Faulkner-Brown ont été parmi les principales recommandations du Séminaire de l'IFLA (IFLA Library Building Seminar, Brême, Allemagne, 1977).

**[16]** Selon les pays, ce chiffre diffère de 1 pour 2 à 1 pour 5 étudiants à plein temps, selon les disciplines concernées, jusqu'à 1 pour 10 quelle que soit la discipline concernée; la moyenne dans les pays développés se situe autour d'1 place pour 5 étudiants.

**[17]** BOUSSO. Amadoué. La Formation des bibliothécaires et le développement des BU en Afrique. Pays francophones.- Paris : UNESCO, AUPELF, 1980. 200 p.

**[18]** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

**[19]** Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.

**[20]** Withers, F. N., Normes pour l'établissement de services de bibliothèques : enquête internationale. Paris. Presses de l'UNESCO. 483 p.

**[21]** Comité pédagogique national. Sous-commission des bibliothèques. Recommandations, mai 1987, non paginé.

**[22]** Réalisation de 2 nouvelles bibliothèques dans la région d'Alger d'une capacité de 1200 places chacune.